

Aperçu général : « Application des tarifs de technique dentaire par les assurances »

1. Assurances publiques (VPt 1.00 obligatoire)

- SUVA incl. Assurance militaire (AM)
- Assurance invalidité (AI)

2. Assurances privées LAA (VPt 1.00 obligatoire)

- Allianz Suisse Société d'Assurances SA
- Axa Assurances SA
- Bâloise Assurance SA
- Elips Assurances SA
- Generali Assurances Générales SA
- HDI Global SE
- Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA
- Kantonale Unfallversicherung Aargau
- Lloyd's
- Assurances-Bouchers coopérative
- Mutuel Assurances SA
- Mobilière Suisse Société d'assurances SA
- Société d'assurance dommages FRV SA
- Solida Assurances SA
- Unfallversicherung Stadt Zürich
- Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA
- Zurich Compagnie d'Assurances SA

3. Caisses maladie avec des services LAMal et LAA

En cas des assurances listées ci-dessous il est nécessaire de clarifier quel entité/division (LAMal/LAA) est responsable du traitement du cas. Une indication pour savoir s'il s'agit d'un accident traité selon la LAMal avec en règle générale l'application du tarif à 5.55 (notamment des cas touchants des enfants, chômeurs, retraités, personnes non exerçant une activité professionnelle) ou auprès LAA avec application automatique du nouveau tarif à CHF 1.00 (employés), les questions suivantes sont utiles à faire la distinction:

- Quel âge a le patient/la patiente?
- Avec quel VPt la/le dentiste établit son devis ? (Si le cabinet facture ou établit son devis à CHF 3.10, c'est l'ancien tarif à 5.55 qui s'applique en règle générale; si le cabinet facture ou fait son devis à CHF 1.00, c'est le nouveau tarif à CHF 1.00 aussi pour le laboratoire)

Assurance	LAMal (VPt 5.55)	LAA (VPt 1.00 obligatoire)
Agrisano	Agrisano Krankenkasse AG	Agrisano Krankenkasse AG
CONCORDIA	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
CSS	- CSS Assurance-maladie SA - INTRAS Assurance-maladie SA - Sanagate SA - Arcosana SA	CSS Assurance SA
Groupe Mutuel	- SUPRA-1846 SA - Avenir Assurance-maladie SA - Easy Sana Assurance-maladie SA - Caisse – maladie du personnel communal de la Ville de Neuchâtel - Mutuel Assurance maladie SA - Philos Assurance maladie SA	- Groupe Mutuel Assurances GMA AG - Mutuel Assurances SA
Helsana Gruppe	- <i>Helsana Assurances SA¹</i> - <i>Avenex¹</i> - <i>Progrès¹</i> - <i>Sansan¹</i>	<i>Helsana Accidents SA</i>
HOTELA	HOTELA Caisse maladie	HOTELA Assurances SA
SWICA	SWICA Assurance maladie	SWICA Assurances SA
Sympany	- Moove Sympany SA - Vivao Sympany SA	Sympany Assurances SA
Visana	- Visana SA - Sana24 - Vivacare SA	Visana Assurances SA
ÖKK	ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG	ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG

¹ Le devis soumis par le cabinet avec vpt 1.00 n'est pas corrigé.

4. Assurances LAMal

Toutes les assurances et caisses maladie pas mentionnées au-dessus ne disposent pas de divisions ou de sociétés filles actives dans le domaine de la LAA. C'est-à-dire que le tarif 5.55 est applicable (exclusivement).

Il s'agit par exemple des assureurs suivants:

- Assura
- Atupri
- KPT/CPT
- Sanitas
- et d'autres